



COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE
DECISION DU MAIRE VALANT DELIBERATION

DEC2026-013

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU DOMAINE PUBLIC AU PROFIT DE DECATHLON

Monsieur le Maire des Contamines-Montjoie,

VU les articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions,

VU la délibération 2026-049 du Conseil Municipal du 2 avril 2026 portant délégation du Conseil Municipal au Maire et notamment le 5° alinéa lui permettant de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, et fixer les loyers et redevances de ces contrats,

Considérant la demande de la société **DECATHLON** visant à disposer d'un espace extérieur situé dans le secteur du Parc de loisirs « Patrice Dominguez » afin d'y organiser une réunion d'équipe regroupant 28 participants,

Considérant que la **COMMUNE** est propriétaire du terrain de football communal sis **LES CONTAMINES-MONTJOIE (74170), lieudit LE PRAZ,**

DECIDE :

De conclure avec **DECATHLON**, société européenne au capital social de 10800000 €, dont le siège social est situé au 4 BOULEVARD DE MONS 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro 306 138 900,

Une convention d'occupation précaire du domaine public aux conditions suivantes :

*** Désignation du bien mis à disposition :**

Aux **CONTAMINES-MONTJOIE (74170), lieudit LE PRAZ**, le terrain de football communal.

*** Durée et dates d'occupation**

La mise à disposition est consentie pour la période suivante :

Date(s) : 16/06/2026

Horaires : de 14h00 à 17h00

*** Gratuité de l'occupation :**

Par dérogation au principe de redevance prévu à l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, la présente occupation est consentie à titre gratuit.

Cette gratuité est justifiée par un motif d'intérêt général tenant au soutien et à la valorisation de l'activité économique locale, l'OCCUPANT étant une entreprise locale, participant directement à l'animation et à l'attractivité touristique de la Commune des **CONTAMINES-MONTJOIE**.

Fait et décidé le 02 juin 2026

Le Maire,
Basile DUNAND

